



Rapporteur : M. MARTIN

48098

Commission n°4

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

### Comptes de gestion 2022

Le vendredi 30 juin 2023 à 09h33, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), M. COULOMBEL (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 13h00.

## Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3312-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu les comptes de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes présentés par la Payeuse départementale ;

## Exposé :

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'Assemblée délibérante sur le compte administratif de l'exercice et sur le compte de gestion dressé par le comptable public.

Madame la Payeuse départementale a établi le compte de gestion 2022 pour ces budgets :

- budget principal,
- budget annexe BioAgroPolis,
- budget annexe Gestion Locative Bâtiments Biotechnologies,
- budget annexe Biodiversité et paysages

Après examen, ces comptes de gestion font apparaître des résultats concordants aux comptes administratifs 2022 du Département pour chacun des budgets.

## Décide :

**- d'approuver les comptes de gestion 2022 du budget principal et des budgets annexes dressés par Madame la Payeuse départementale dont les résultats sont conformes à ceux décrits dans les comptes administratifs 2022 du Département (voir synthèse des résultats d'exécution joint en annexe) et qui n'appellent ni observation ni réserve.**

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 4 juillet 2023

ID : AD20230178

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation